



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Adaptation du programme de SES pour les épreuves du baccalauréat

Question écrite n° 17316

Texte de la question

Mme Eléonore Caroit attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la nécessité de revoir et alléger le programme de sciences économiques et sociales pour les épreuves du baccalauréat de 2024. Mme la députée a été alertée, lors de son déplacement en Bolivie, par les professeurs du lycée franco-bolivien Alcide d'Orbigny, sur l'urgence d'obtenir des aménagements sur le programme de sciences économiques et sociales pour le baccalauréat 2024. Le 27 septembre 2023, le ministère a en effet annoncé un alourdissement considérable du programme de spécialité de SES, celui étant désormais composé de 12 chapitres, tandis qu'il était composé de 7 chapitres auparavant, soit un quasi-doublement du programme. La lourdeur du programme empêche la bonne assimilation de celui-ci par les élèves, une préparation complète en classe de tous les chapitres et contraint les professeurs à renoncer à la préparation du grand oral avec leurs élèves. Mme la députée entend souligner que ces difficultés sont accrues au sein des lycées français de sa circonscription dans la mesure où le temps de préparation des élèves est réduit du fait de calendriers différenciés dans la zone de l'Amérique du Sud. L'infaisabilité du programme de SES dans les temps impartis rend très compliqué un suivi personnalisé des élèves par leurs professeurs. En conséquence, elle lui demande de quelle manière elle entend répondre à cette préoccupation partagée par de nombreux professeurs de sciences économiques et sociales et dans quelle mesure pourrait être aménagé le programme de spécialité sciences économiques et sociales afin qu'il soit plus adapté au temps imparti à la préparation du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [Mme Eléonore Caroit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17316

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3124

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)